Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/10/2026 à 11h48
Référence de l'AR : 055-200066140-20261027-DB_2026_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meuse

Arrondissement de Bar-le-Duc

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :20

Nombre de conseillers en exercice :20

Date de convocation :
20 octobre 2026

DELIBERATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à vingt heures, les Membres du Bureau communautaire se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 20/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu au siège de la Communauté de Communes à Beausite.

Présidence : Michel MOREAU, Président.

Etaient présents :

BACHELEZ Eric, CHARRIOT Sophie, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, FOURES Patrice, HENRY Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, SOLTYSIAK Régis, ZAMBAUX Didier

Absents représentés : Dania KLEIN donne pouvoir à Michel MOREAU
Absents : CHAVANNE Nicolas, FEVEZ Clément, VERDUN Marie-Pierre, CHARTON Christelle
Secrétaire de séance : Monsieur ZAMBAUX Didier

Membres présents.....15
Absents représentés.....1
Absents.....4
Votants.....16

Délibération DB_2026_009
Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Connaissance de la Meuse

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : convention d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU la délibération n°DE_2021_018 du 30 mars 2021 concernant l'adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

VU la délibération n°DE_2026_023 du 25 février 2026 concernant l'attribution des subventions aux associations au titre de l'axe 1 ;

VU la délibération n°DE_2026_043 du 27 avril 2026 relative aux délégations attribuées au Bureau communautaire ;

CONSIDÉRANT l'annulation de l'évènement de la Saint-Nicolas organisé par l'association Connaissance de la Meuse au Château de Thillombois pour 2026,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Développement associatif, sportif et culturel du 8 octobre 2026,

Il est proposé aux membres du Bureau d'accepter de verser le solde de la subvention 2026 à destination de Connaissance de la Meuse sous forme d'une subvention d'investissement pour les travaux de rénovation de la balustrade du Château de Thillombois.

Cette subvention est d'un montant de 2 400 € et ce pour un budget total de 18 106 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le versement du solde de la subvention 2026 à Connaissance de la Meuse sous forme d'une subvention d'investissement,
- de valider la convention jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 octobre 2026
Michel MOREAU,
Président.

